


Les précautions standard

	Rédaction	Mise à jour	Validation	Version 4
	Dr France BORGEY Liliane HENRY Françoise LEMARIE Rémy LESERVOISIER	Liliane HENRY Isabelle ROLAND	CPias Normandie	Date : Sept. 2017

Les précautions standard

Objectifs


- Prévenir la transmission d'agents infectieux véhiculés par le sang ou les liquides biologiques
- Réduire le risque de transmission croisée
- Protéger le personnel des Accidents d'Exposition au Sang (AES) ou aux liquides biologiques

Références

- Actualisations des précautions standard, Etablissements de santé, Etablissements médico-sociaux, Soins de ville, SFHH, Juin 2017
 - o http://nosobase.chu-lyon.fr/recommandations/sfhh/2017_PS_SF2H.pdf
- Arrêté du 10 juillet 2013 relatif à la prévention des risques biologiques auxquels sont soumis certains travailleurs susceptibles d'être en contact avec des objets perforants
 - o <http://nosobase.chu-lyon.fr/Reglementation/2013/Arrete/100713.pdf>
- Décret n°2013-607 du 9 juillet 2013 relatif à la protection contre les risques biologiques auxquels sont soumis certains travailleurs susceptibles d'être en contact avec des objets perforants et modifiant les dispositions relatives à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare.
 - o <http://nosobase.chu-lyon.fr/Reglementation/2013/Decret/09072013.pdf>
- Surveiller et prévenir les infections associées aux soins, SFHH, Septembre 2010, 175 p.
 - o http://nosobase.chu-lyon.fr/recommandations/sfhh/2010_recommandations_SFHH.pdf
- Prévention de la transmission croisée : précautions complémentaires contact. Consensus formalisé d'expert. SFHH, Avril 2009, 60 p.
 - o http://nosobase.chu-lyon.fr/recommandations/sfhh/2009_BMR_SFHH.pdf
- Circulaire DGS/RI2/DHOS/DGT/DSS n° 2008-210 du 13 mars 2008 relative aux recommandations de prise en charge des personnes exposées à un risque de transmission du virus de l'immunodéficience humaine (VIH)
 - o <http://nosobase.chu-lyon.fr/Reglementation/2008/Circulaire/130308.pdf>
- Circulaire DGS/DH n° 98-249 du 20 avril 1998 relative à la prévention de la transmission d'agents infectieux véhiculés par le sang ou les liquides biologiques lors des soins dans les établissements de santé
 - o http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_19810.pdf

Domaine d'application et responsabilité

- Applicable par tout professionnel, pour tout soin, tout patient, tout lieu
- Responsabilité propre à chaque professionnel
- Responsabilité de la structure de soin de santé de réduire au minimum le risque d'exposition aux infections et de transmission des micro-organismes. Elle doit mettre en œuvre les organisations et allouer les moyens nécessaires à la mise en place et l'observance des précautions standard.

	Rédaction	Mise à jour	Validation	Version 4
	Dr France BORGEY Liliane HENRY Françoise LEMARIE Rémy LESERVOISIER	Liliane HENRY Isabelle ROLAND	CPias Normandie	Date : Sept. 2017

FICHE TECHNIQUE : Précautions « standard »

Champ d'application et stratégie de mise en œuvre

- Les précautions standard sont un ensemble de mesures visant à **réduire le risque de transmission croisée des agents infectieux** entre soignant, soigné et environnement, ou par exposition à un produit biologique d'origine humaine (sang, sécrétions, excréta...)



- Les précautions standard sont à appliquer pour **tout soin**, en **tout lieu**, pour **tout patient** quel que soit son statut infectieux, et par **tout professionnel** de santé

- Les précautions standard constituent un socle de pratiques de base s'intégrant dans toute stratégie de prévention des infections associées aux soins et de maîtrise de la diffusion des bactéries résistantes aux antibiotiques. Elles contribuent à la sécurité des soins (soignant/soigné) lors de la prise en charge d'un patient

- Le respect des **obligations et recommandations vaccinales**, associé aux précautions standard, contribue à la prévention de la transmission croisée des micro-organismes.

- Mettre en œuvre les organisations et allouer les moyens nécessaires à la mise en place et l'observance des précautions standard


Hygiène des mains

- Friction hydro alcoolique (FHA) Technique de référence, en l'absence de souillure visible des mains**



- Pré-requis** : avant-bras dégagés, ongles courts, sans vernis, faux-ongles, ou résine, sans bijou (bracelet, bagues, alliance, montre)

- Avant un contact avec le patient/résident
- Avant un geste aseptique
- Après un risque d'exposition à un produit biologique d'origine humaine : lavage simple suivi d'un séchage soigneux et si besoin d'une friction
- Après un contact avec le patient
- Après un contact avec l'environnement du patient/résident

	Rédaction	Mise à jour	Validation	Version 4
	Dr France BORGEY Liliane HENRY Françoise LEMARIE Rémy LESERVOISIER	Liliane HENRY Isabelle ROLAND	CPias Normandie	Date : Sept. 2017

Equipements de protection individuelle

Port de gants

- Gants **Usage Unique** sans latex non poudrés
- Ne pas réutiliser les gants



- Pas de gants lors de contact avec la peau saine
- Port de gants juste avant le geste, retrait et élimination immédiatement après la fin du geste

- Porter de gants uniquement :
 - En cas de risque d'exposition au sang ou tout autre produit biologique d'origine humaine, de contact avec une muqueuse ou peau lésée du patient/résident
 - Lors des soins lorsque les mains du soignant comportent des lésions
- Mettre des gants juste avant le geste. Retirer les gants et les jeter immédiatement après la fin du geste.
- Changer de gants :
 - Entre 2 patients/résidents
 - Pour un même patient/résident lorsque l'on passe d'un site contaminé à un site propre.
- *Lors de soins à risque de piqûre (hémoculture, prélèvements sanguins, pose et dépose de voie veineuse...)*
- *Lors de manipulation des :*
 - Tubes de prélèvements biologiques
 - Matériels et linges souillés...

Protection de la tenue

- **Pré-requis** : tenue professionnelle propre, adaptée et dédiée à l'activité pratiquée




- *Ne pas réutiliser un tablier ou une surblouse à usage unique*





Protection du visage


- *Ne pas réutiliser ni repositionner un masque à usage unique.*



- Porter un **tablier imperméable à usage unique** lors de tout soin souillant ou mouillant ou exposant à un risque de projection ou d'aérosolisation de produit biologique d'origine humaine (change, toilette, aspiration...)
- Porter une **surblouse imperméable (ou surblouse + tablier)** à manches longues à usage unique en cas d'exposition majeure aux produits biologiques d'origine humaine (accouchement, autopsie, endoscopie...)
- Mettre la protection juste avant le geste, l'éliminer immédiatement à la fin d'une séquence de soins et entre deux patients/résidents
- Porter un masque à usage médical et des lunettes de sécurité ou un masque à visière en cas de risque d'exposition par projection ou aérosolisation à un produit biologique d'origine humaine

	Rédaction	Mise à jour	Validation	Version 4
	Dr France BORGEY Liliane HENRY Françoise LEMARIE Rémy LESERVOISIER	Liliane HENRY Isabelle ROLAND	CPias Normandie	Date : Sept. 2017

Hygiène respiratoire	
<ul style="list-style-type: none"> L'éducation du patient/résident à l'hygiène des mains lors de sa prise en charge en milieu de soin participe à l'hygiène respiratoire Ces mesures d'hygiène respiratoire s'imposent d'autant plus en période d'épidémie à virus respiratoire <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div>	<ul style="list-style-type: none"> Faire porter un masque à toute personne (patient, résident, visiteur, professionnel de santé, intervenant extérieur, aidant...) présentant des symptômes respiratoires de type toux ou expectoration Utiliser un mouchoir à usage unique pour couvrir le nez et la bouche lors de toux, éternuement et le jeter immédiatement après usage. En l'absence de mouchoir, tousser ou éternuer au niveau du coude ou du haut de la manche plutôt que dans les mains. Réaliser une hygiène des mains après contact avec des sécrétions respiratoires ou des objets contaminés. Ne pas toucher les muqueuses (yeux, nez, bouche) avec des mains contaminées. Mettre en place une information sur les mesures d'hygiène respiratoire à prendre et mettre à disposition le matériel nécessaire (masques, mouchoirs jetables...) dans les lieux stratégiques (salles d'attente consultations, radiologie, laboratoire, urgence) <div style="text-align: center;">  </div>
Gestion des excréta	
<ul style="list-style-type: none"> La gestion des excréta comprend tous les soins en rapport avec leur manipulation (toilette, changes, prélèvement, élimination ainsi que l'entretien des contenants : urinal, bassin, seau, bocal...) <div style="text-align: center;">  </div>	<ul style="list-style-type: none"> Porter des équipements de protection individuelle de manière adaptée (port de gants de soins, protection de la tenue) et respecter l'hygiène des mains lors de la gestion des excréta (urines, selles, vomissures) Eviter les procédures manuelles de vidange et d'entretien des contenants et proscrire leur rinçage (ni douche, ni douchette) en raison du risque d'aérosolisation <ul style="list-style-type: none"> Utiliser laveur-désinfecteur ou broyeur ou protections de bassin à usage unique

	Rédaction	Mise à jour	Validation	Version 4
	Dr France BORGEY Liliane HENRY Françoise LEMARIE Rémy LESERVOISIER	Liliane HENRY Isabelle ROLAND	CPias Normandie	Date : Sept. 2017

Prévention des accidents avec exposition au sang (AES) ou tout autre produit biologique d'origine humaine

- Le **niveau de remplissage** des conteneurs pour objets perforants est **vérifié** et ne doit pas dépasser la **limite maximale**.
- Les **utilisateurs** doivent être **formés** à la bonne utilisation des matériels de sécurité dont les conteneurs pour objets perforants.



- La conduite à tenir en cas d'AES doit être formalisée, actualisée et accessible à tous les intervenants dans les lieux de soins.

- Pour les soins utilisant un objet perforant :
 - Porter des gants de soins,
 - Utiliser les dispositifs médicaux de sécurité mis à disposition,
 - Après usage :
 - Ne pas recapuchonner, ne pas plier ou casser, ne pas désadapter à la main,
 - Si usage unique : jeter immédiatement après usage dans un conteneur pour objets perforants adapté, situé au plus près du soin, sans dépose intermédiaire, y compris lors de l'utilisation de matériel sécurisé,
 - Si réutilisable : manipuler le matériel avec précaution et procéder rapidement à son nettoyage et sa désinfection.
- La conduite à tenir en cas d'AES doit être formalisée, actualisée et accessible à tous les intervenants dans les lieux de soins.
 - Cf protocole « CAT en cas d'AES », CPias Normandie <http://www.rhbn.org/assets/images/Protocoles/Soins/AES%20sept%202017.pdf>


Gestion de l'environnement



- Transport de prélèvements biologiques, linge et matériel souillés dans un emballage étanche, fermé, à usage unique*

- Manipuler avec des équipements de protection individuelle adaptés tout matériel (dispositif médical, linge, déchet...) visiblement souillé ou potentiellement contaminé par du sang ou tout autre produit biologique d'origine humaine.
- Matériel ou dispositif médical réutilisable :
 - Avant utilisation, vérifier que le matériel a subi une procédure d'entretien appropriée au niveau requis (non critique, semi-critique, critique),
 - Après utilisation, nettoyer et/ou désinfecter le matériel selon une procédure appropriée.

- ✓ Rédiger un protocole d'établissement
- ✓ Le faire valider par l'instance experte dans la gestion du risque infectieux CME ou CLIN ou instance selon l'organisation arrêtée localement
- ✓ Le diffuser et l'afficher
- ✓ L'évaluer

	Rédaction	Mise à jour	Validation	Version 4
	Dr France BORGEY Liliane HENRY Françoise LEMARIE Rémy LESERVOISIER	Liliane HENRY Isabelle ROLAND	CPias Normandie	Date : Sept. 2017